

V/Réf. :
N/Réf. : JPJ
LKR

Administration communale
Chapelle (Glâne)
Route de Compostelle 29
1608 Chapelle

Fribourg, le 29 février 2016

ATTRIBUTION DU CANTONNEMENT DE RAMONAGE N°13

Mesdames, Messieurs,

Le concessionnaire du cantonnement N°13, Monsieur Michel Dousse, a donné sa démission au 31 mai 2016.

Par la présente, nous remercions Monsieur Michel Dousse pour son précieux travail au service de la protection incendie et son engagement au profit de la sécurité de la population.

Nous basant sur la loi et le règlement concernant la police du feu et la protection contre les éléments naturels, cette concession a été mise au concours.

Le candidat retenu a passé avec succès un examen théorique. Le Conseil d'administration de l'ECAB a validé cette candidature, ainsi que les Préfectures de la Veveyse et de la Glâne.

En date du 15 février 2016, la Direction de la sécurité et de la justice a accordé la concession de ramonage qui comprend votre commune à :

Monsieur Claude Bach
Maître ramoneur
Rte de la Gare 14
1673 Ecublens /FR
Mobile: 079/228 23 84
Email : bachclaudio@hotmail.com